



AVIS OFFICIEL VOTATIONS DU 9 FEVRIER 2025

L'assemblée primaire de la commune municipale de Sion est convoquée le 9 février pour se prononcer sur le rejet ou l'acceptation des objets suivants :

Objets fédéraux:

1. *Initiative populaire du 21 février 2023 « Pour une économie responsable respectant les limites planétaires (initiative pour la responsabilité environnementale) ».*

Objet cantonaux:

1. *Aucun*

Objet communal:

2. *Aucun*

Possibilités de vote

1. Au bureau de vote

Vous pourrez voter au bureau de vote sur présentation de la feuille de réexpédition valant carte civique, soit en utilisant le matériel reçu, soit en utilisant celui à disposition dans les isoloirs.

Le bureau de vote du Casino (Grand-Pont) sera ouvert: **Le dimanche 9 février 2025 de 9H00 à 12H00**

2. Par correspondance

L'électeur qui souhaite exercer son vote par la voie postale doit affranchir, sous peine de nullité, l'enveloppe de transmission selon les tarifs postaux en vigueur, puis la remettre à un bureau de poste (art. 14 al. 1 OVC). L'envoi doit parvenir à l'administration communale au plus tard le vendredi qui précède l'élection (art. 14 al. 2 OVC).

3. Vote par dépôt à la commune

Vous aurez aussi la possibilité, plutôt que de la poster, de déposer simplement votre enveloppe de transmission non affranchie dans l'urne installée et scellée au guichet, à la rue de Lausanne 23 selon les modalités suivantes :

Ce dépôt pourra être fait dès le lundi suivant la réception du matériel de vote, chaque jour de 08h00 à 12h00, et de 13h30 à 17h00 jusqu'au vendredi qui précède le scrutin.

En tout état de cause, nous vous invitons lire attentivement les instructions mentionnées sur la feuille de réexpédition valant carte civique.

LA CHANCELLERIE

Sion, décembre 2024